

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01318 Numéro SIREN : 821 421 682 Nom ou dénomination : AARON AUTOS PIECES
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2019 sous le numéro de dépôt 1849

1

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Néant		
-------	--	--

77380 COMBS LA VILLE

Numéro SIRET * 8 2 1 4 2 1 6 8 2 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

Durée de l'exercice précédent * 7

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012					
	Fonds commercial *								
	Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *	028		030					
	Immobilisations financières * (1)	040		042					
	Total I (5)	044		048					
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
	Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	068	15 609	070		15 609			
	Clients et comptes rattachés*								
	Autres * (3)	072	168	074		168		17	
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	1 890	086		1 890		1 939	
	Charges constatées d'avance *	092		094					
	Total II	096	17 667	098		17 667		1 956	
	Total général (I+II)	110	17 667	112		17 667		1 956	
	PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000		2 000			
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126							
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131							
	Report à nouveau	134		(367)					
	Résultat de l'exercice	136		1 094		(367)			
	Provisions réglementées	140							
	Total I	142		2 727		1 633			
	Total II	154							
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges								
	Emprunts et dettes assimilées	156		81					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 938					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		7 956		323			
	Produits constatés d'avance	174							
	Total III	176		14 940		323			
Total général (I + II + III)				180		17 667		1 956	
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOY

FIDUCIAIRE IDF MEDITERRANEE

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise AARON AUTOS PIECES

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	210		21 341				
Production vendue	biens			215	214						
	services *			217	218						
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222						
Production immobilisée *					224						
Subventions d'exploitation reçues					226						
Autres produits					230						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		21 341				
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		17 073				
Variation de stock (marchandises) *					236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240						
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)					242		2 889		367		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	157	244		157			
Rémunérations du personnel *					250						
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252						
Dotations aux amortissements *					254						
Dotations aux provisions					256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		0		0		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)					264		20 119		367		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		1 222		(367)		
Produits financiers (III)					280						
Produits exceptionnels (IV)					290						
Charges financières (V)					294						
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300						
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306		128				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		1 094		(367)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		1 094		314		
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles *				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		128				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés		247		330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. triennales)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 duodecies)	990			
	Divers ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créances dues au report en arrière du déficit	346			350		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		1 222		354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356						
	Déficits antérieurs reportables : * 3 607			ont imputés sur le résultat :			360		367		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		855		372		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 667.13 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 21 341.23 Euros et dégagant un bénéfice de 1 093.98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	15 609	15 609	
Débiteurs divers	168	168	
TOTAL	15 777	15 777	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	81	81		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 938	5 938		
Impôts sur les bénéfices	128	128		
Taxe sur la valeur ajoutée	837	837		
Groupe et associés	7 956	7 956		
TOTAL	14 940	14 940		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Le capital social se compose de 20 actions de 100 euros chacune.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 400
Total	2 481

Désignation de l'entreprise : AARON AUTOS PIECES

Néant ☒

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilitisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagement divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL	570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES												
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
Immobili- sations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591						
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AARON AUTOS PIECES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	3 67
Déficits imputés	983	3 67
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 2 6 8
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 6 4 5
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AARON AUTOS PIECES
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 19 rue Pierre et Marie Curie 77380 COMBS-LA-VILLE
821 421 682 RCS MELUN

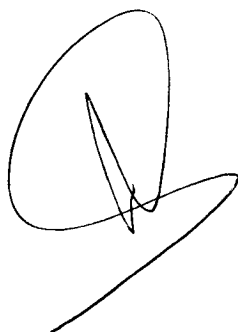
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2018

RESOLUTION VOTEE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 1 093,98 euros, de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| - Réserve légale : | 200,00 euros |
| - Solde en report à nouveau : | 893,98 euros |

TOTAL	1 093,98 euros
-------	----------------------



AARON AUTOS PIECES
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 19 rue Pierre et Marie Curie 77380 COMBS-LA-VILLE
821 421 682 RCS MELUN

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Monsieur Béchara ASSAF, associé unique et Président de la société AARON AUTOS PIECES, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Notre chiffre d'affaires s'est élevé hors taxes à 21 341 euros contre 0 euro au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nos charges de fonctionnement ont été les suivantes :

- Charges externes 2 889 euros
- Impôts et taxes 157 euros

Nous présentons à votre approbation un bénéfice de 1 093,98 euros.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons porter nos efforts sur la satisfaction et la fidélisation de notre clientèle, gage de bonne continuation de notre société.

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 1 093,98 euros, de la manière suivante :

- Réserve légale : 200,00 euros
- Solde en report à nouveau : 893,98 euros

TOTAL	1 093,98 euros
-------	----------------

Fait à COMBS-LA-VILLE

Le 28 Juin 2018

Le Président

Béchara ASSAF

